

ner à sa place et de proposer ce type d'amendement afin que nous puissions faire avancer les travaux de la Chambre.

Monsieur le président, cette question nous intéresse autant que les ministériels, mais les progrès quant à l'étude du bill concernant l'organisation du gouvernement seront lents, semble-t-il, parce que le gouvernement a commencé par mélanger les pommes avec les oranges en faisant toutes sortes de changements administratifs. Il a mis un peu de sucre dans le gâteau lorsqu'il a décidé d'appeler ce nouveau ministère, le ministère de l'Environnement. Bien sûr, tous les députés de ce côté-ci de la Chambre voudraient que notre environnement soit assaini. Nous savons parfaitement ce qui s'est produit par suite de la pollution de notre environnement, et dans les régions atlantiques du Canada nous en souffrons probablement plus que toute autre partie du pays.

Pour ces raisons, je souscris volontiers au rappel au Règlement du député de Saint-Jean-Est et j'espère que mes commentaires vous seront utiles, monsieur le président, pour rendre une décision sur cette question très importante.

M. Peters: Monsieur le président, je ne sais pas au juste si je peux appuyer le rappel au Règlement du député, mais je suis certain que vous l'aurez à cœur, monsieur le président, car il indique à quel point nous nous sommes écartés des anciennes procédures de la Chambre.

M. McGrath: Une grande partie de la responsabilité revient au député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Peters: Beaucoup d'entre nous sont à blâmer.

M. McGrath: C'est pourquoi il se tient si tranquille.

M. Peters: Mais dans des circonstances normales, il serait parfaitement ridicule, j'en suis sûr, d'avoir déposé les prévisions budgétaires d'un certain nombre de ministères avec les noms qu'on se propose de leur donner alors que nous en sommes encore à discuter ce que nous allons en faire. Normalement, le gouvernement devrait accepter un arrangement et le ministre devrait pouvoir dire qu'il accepte l'idée, par exemple, d'un ministère de l'Environnement à quoi s'ajouteraient les Forêts et les Pêches. Mais ce n'est plus ainsi qu'on pratique. La Fonction publique est si puissante maintenant que, selon toute probabilité, la décision de modifier le budget a été prise il y a huit ou neuf mois, et à présent le ministre n'est plus libre de décider au nom de ses collègues s'il peut ou non accepter cet amendement.

L'argument que je veux faire ressortir c'est que vous, monsieur le président, avez une responsabilité que je ne vous envie pas, car si nous, en tant que députés, avons un rôle à jouer et s'il vaut la peine que nous discussions le bill sur l'organisation, ce doit être pour faire valoir les idées des diverses régions du Canada qui sont touchées et des gens que nous représentons. Parfois, mais pas souvent, nous avons réussi à faire valoir des arguments assez forts pour que les membres du cabinet leur reconnaissent une certaine valeur. Malheureusement, à mon avis, nous en sommes rendus au point où le cabinet ne peut prendre une décision même s'il est d'accord avec nous. La décision est prise ailleurs. Il y a une ou deux centaines de

jeunes messieurs débrouillards qui prennent des décisions sur la pollution ou l'environnement, et le processus parlementaire ne peut plus rien y changer.

Des voix: Bravo!

M. Peters: Je suis sûr que le ministre n'a pas assez de mépris pour le Parlement pour décider de mettre fin à l'obstruction en soumettant les prévisions budgétaires qui anéantissent tout l'argument puisqu'une décision a déjà été prise. Il est surprenant que nous ayons maintenant à faire face à un fait accompli. De nos jours, le Parlement fait toujours face à des faits accomplis. Un de mes collègues me disait que de telles choses ne se produisaient pas à l'époque du gouvernement Diefenbaker qui pourtant jouissait de la majorité. La raison pour laquelle ces choses ne se produisaient pas est bien simple: le très honorable député de Prince Albert comprenait le rôle du Parlement et le processus parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. Peters: Il pouvait prendre une décision, comme pouvaient le faire aussi certains anciens membres du cabinet, comme C.D. Howe qui prit une décision soudaine sur un bill dont la Chambre était saisie. Il prit cette décision alors que la séance était suspendue de 6 heures à 8 heures du soir. Quand les députés revinrent à leurs places, il leur dit: «Nous n'avons pas l'intention de continuer l'examen de ce bill», parce qu'il reconnaissait l'importance du point qu'on soulevait; alors il décida que le gouvernement ne continuerait pas plus longtemps l'examen du bill.

Aucun ministre du cabinet ne peut aujourd'hui prendre une décision de ce genre. Nous-mêmes ainsi que tous les autres députés ici, nous nous demandons s'il vaut la peine de présenter une motion visant à modifier quoi que ce soit dans le bill sur la réorganisation lorsqu'on sait que quelque brillant jeune homme a pris la décision il y a environ six mois, qu'il s'agit d'un fait accompli et que les prévisions budgétaires en font déjà état. Je ne dis pas que cette décision a été prise par les dirigeants du ministère, car je connais les mandarins de la fonction publique depuis assez longtemps pour savoir qu'ils ne font pas ce genre de modification. Une fois habitués au ministère des Forêts, ils le gardent ainsi. Je suis sûr que tous les fonctionnaires de ce ministère ont intérêt à le garder ainsi et il en va de même des Pêches. De toute évidence, la décision a été prise par quelqu'un d'autre, et je prétends que cette personne ne tient pas compte de la procédure parlementaire. La plupart d'entre nous, et vous en particulier, monsieur le président, devons nous demander s'il vaut la peine de poursuivre notre discussion sur le bill de la réorganisation, puisqu'en réalité, la décision a déjà été prise et qu'elle est irréversible.

M. McCleave: N'ayant pas eu l'occasion de vérifier le Livre bleu, j'ignore si les observatoires astronomiques ont transféré leur programme de dépenses du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources au Conseil national de recherches. Un de mes collègues pourrait peut-être vérifier la chose, tandis que je parle. Dans l'intervalle, je voudrais invoquer un argument qui ne l'a pas été jusqu'ici cet après-midi, mais qui me semble néanmoins